



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 7085

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le contenu de l'enseignement de la morale laïque à l'école. À l'occasion de son discours sur l'éducation, le Président de la République a annoncé, ce mardi 9 octobre 2012, vouloir mettre en place des cours de morale laïque à l'école sans en préciser toutefois le contenu. Cette notion de morale laïque recouvre en effet plusieurs significations et sera floue si son contenu n'est pas clairement précisé par le ministère de l'éducation nationale. L'enjeu sera également de bien marquer la différence entre ce qui relève de notions enseignées à l'école et ce qui revient aux familles. En outre, elle demande quels seront les élèves concernés par ces cours de morale laïque, s'ils seront réservés aux seuls élèves de cours élémentaire, et quels éléments de réponse le Gouvernement peut fournir à ces questions.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat et s'est engagé à refonder le système scolaire français. Cette belle mission de refondation de l'école, implique bien sûr de recréer les moyens indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Mais refonder l'école de la République, c'est aussi lui redonner toute sa place dans la transmission du bien commun et des règles, principes et valeurs qui le fondent. La République portant une exigence de raison et de justice, le ministre de l'éducation nationale souhaite l'enseignement, à l'école française, d'une morale universelle qui contribuera à bâtir du commun, du respect, du vivre ensemble et de la liberté. Il s'agit d'accompagner les élèves dans leur devenir de citoyen, par delà les déterminismes sociaux, familiaux, culturels. La morale laïque développera la liberté de choix, sans blesser aucune conscience : c'est l'essence même de la laïcité. Enseigner et faire partager les valeurs de la République sont les missions qui incombent à l'école, rappelées par les lois d'orientation de 1989 et de 2005. Toutes les disciplines d'enseignement et toutes les actions éducatives participent à l'accomplissement de cette mission. L'instruction morale et civique à l'école primaire, l'éducation civique au collège et l'éducation civique, juridique et sociale au lycée, y concourent particulièrement. Cet enseignement manque cependant de lisibilité sur ses contours comme ses finalités. Il s'agit donc de construire une cohérence depuis le primaire jusqu'à la terminale. Il faut également que cet enseignement soit évalué. Aussi, le ministre de l'éducation nationale souhaite, dans la formation des enseignants, que les questions de morale laïque soient enseignées à tous les professeurs au sein des écoles supérieures de l'éducation et du professorat qui seront instituées à la rentrée 2013. C'est le sens de la mission sur la morale laïque que le ministère de l'éducation nationale a mise en place le 12 octobre 2012 afin de conduire une réflexion sur cet enseignement. Les résultats des travaux de cette mission sont attendus pour la fin du mois de mars 2013.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 7085

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [16 octobre 2012](#), page 5666

**Réponse publiée au JO le** : [11 décembre 2012](#), page 7378